

Le châtaignier, un arbre, un bois résolument européen



© J. Lemaire, CNPF-IDF

Visite d'une plantation de belle venue lors de la réunion du groupe de travail châtaignier en Normandie.

Forêt-entreprise : Monsieur René Lempire, président du groupe de travail châtaignier, expliquez-nous pourquoi les italiens ont besoin d'une norme italienne pour les poutres de châtaignier provenant de France ?

René Lempire : Le châtaignier est la 3^e essence la plus importante en France en terme de superficie après le chêne et le hêtre. La France (et la forêt privée en particulier) détient, avec 900 000 ha, le plus grand stock sur pied européen suivi de l'Italie (498 000 ha) et de l'Espagne (100 000 ha). Les italiens utilisent beaucoup le bois de châtaignier, en majorité dans la construction. Le châtaignier y est très employé pour la fabrication de meubles, parquets et surtout de charpente. Or, l'usage en poutre représente le principal débouché en Italie, des châtaigniers français (plus de 25 000 m³/an). Environ 70 % de l'approvisionnement des grumes destinées à être transformées en poutres en Italie sont d'origine française. Elles proviennent principalement du nord de la Loire (Picardie, Normandie, Île-de-France, Pays de la Loire et Bretagne) mais aussi du Sud-est (Isère, Ardèche, Morvan et Corse). Suite au tremblement de terre d'avril

Le châtaignier suscite l'intérêt de la filière européenne. Le groupe de travail a ainsi ouvert ses frontières à l'Italie et à l'Espagne pour parler économie et amélioration génétique lors de sa réunion d'octobre en Normandie. Mais l'actualité du châtaignier est aussi dictée par un marché en constante évolution. L'export des grumes de châtaignier vers l'Italie est toujours soutenu malgré la crise. Ce marché risque toutefois d'être freiné par l'imposition de norme pour les usages en structures (charpente) en Italie et en Europe.

2009 (Aquila), un décret ministériel italien du 1^{er} juillet 2009, impose que tous les matériaux utilisés dans la construction, soient certifiés par une norme européenne ou nationale. Cette norme définit les qualités du bois et ses résistances mécaniques pour des usages en structure. En l'absence d'une telle norme, le matériau ne pourra plus être utilisé pour ces utilisations en structures (en charpente principalement).

Les charpentes de châtaignier italiennes sont donc pratiquement toutes fabriquées avec du bois français, il faudrait également que les italiens valident cette norme à partir de bois prélevés en France ?

Effectivement, les italiens doivent, pour valider cette norme, tester au minimum 5 provenances françaises. Le groupe de travail de l'IDF œuvre actuellement, avec la fédération du bois italienne, pour faciliter l'accès à des grumes françaises de provenances connues. Les essais mécaniques pour établir ces normes qualitatives devront être effectués durant les deux années à venir.

Ces normes seront-elles utilisables en France ?

Non, en France nous avons l'habitude de façonner des poutres quatre faces nettes. Le débit est très différent en Italie. La particularité des italiens est de valoriser les poutres selon des débits très spécifiques : l'**uso fiume** ou **uso trieste**. Cette découpe évite de détruire, lors du sciage, les fibres du bois. Elle consiste à un équarrissage très léger. La découpe n'est donc ni circulaire ni quatre faces nettes. L'avantage de cette découpe est d'obtenir un produit traditionnel dont le rendement matière est supérieur à notre poutre quatre faces nettes. **Mais cette découpe particulière impose une norme européenne spécifique validée pour ce débit uniquement.** Il existe en France des régions qui anciennement utilisaient ce débit : les Cévennes, les Pyrénées et la Corse. Mais l'emploi du châtaignier en charpente est très rare en France.

À terme, y a-t-il un risque de ralentissement du marché à l'export vers l'Italie ?

Cela n'est pas à exclure. Le risque de substituer le châtaignier par d'autres essences est élevé si une norme n'est pas établie rapidement. Les italiens mentionnent déjà que le châtaignier



Le débit en usofume est spécifique des charpentes italiennes. La validation de normes établissant les caractéristiques mécaniques est aujourd'hui imposée en Italie.

© Federlegno, M. Luchetti

commence à être remplacé par des essences dont les normes sont déjà validées : le sapin, le chêne, ... Il paraît indispensable d'aider les italiens à valider ces normes. Ce commerce représente un marché de 4 à 6 millions d'euros par an pour les propriétaires de la forêt privée française.

Qu'en est-il du marché français ?

Le marché français est spécialisé dans la transformation des petits bois en parquet ou dérivé des piquets. Trois quarts de la transformation s'effectuent dans le Sud-ouest, en particulier, en Limousin, Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Les industriels y transforment les bois du pays et s'alimentent très rarement dans les régions du nord de la France. Le marché y est en phase de restructuration. On constate depuis la crise un net ralentissement des exports des produits parquet vers le Benelux, l'Espagne et le Portugal. Les industriels souffrent aussi de la concurrence directe des parquets importés de Chine.

Face à ce constat, les industriels de la filière châtaignier bois se sont réunis avec l'appui des interprofessions, du groupe de travail national Châtaignier de l'IDF et du FCBA pour bâtir, fin 2010, un projet commun. Ce projet

s'articule en 6 volets. Le premier volet vise à étudier l'usage en lamellé-collé du châtaignier. Le second a pour objectif de développer les profilés de bardage. Le troisième volet permettra de valider un classement visuel des avivés de châtaignier comme pour les chênes. Le quatrième volet sera spécifiquement dédié aux procédés liés au blocage de tanin. Le cinquième volet permettra de valider des normes françaises pour un usage en structure du châtaignier. Enfin le dernier volet valorisera ces études grâce à la communication sur cette essence moderne et durable qu'est le châtaignier. Si les financements sont obtenus, ce projet démarrera en fin 2011.

Le marché du châtaignier évolue fortement ces dernières années, quels sont les débouchés novateurs ?

Le marché évolue énormément. Les Espagnols ont validé des normes d'usage en structure et ont effectué des tests concluants pour l'emploi du châtaignier en lamellé-collé. Les Italiens ont déjà validé des normes pour des bois de petites dimensions et travaillent aussi sur les lamellés-collés.

Le châtaignier est un bois multifonctionnel. Pour se développer, nos in-

dustriels doivent apporter une forte plus-value aux produits fabriqués en leurs donnant une image moderne. De nouvelles perspectives existent grâce aux innovations techniques. Des études sont en cours pour bloquer le tanin avec des procédés comme l'oléothermie. En bloquant les tanins, on évite les coulures, cela rendrait le bois de châtaignier imputrescible, avec de grandes perspectives d'usages extérieurs possibles. La validation d'un profil standard de lame de bardage en adéquation avec le document technique unifié (DTU) ouvrirait de beaux débouchés dans les chantiers de rénovation de logement.

Une étude pour identifier les colles adaptées au châtaignier permettrait de qualifier les produits collés pour la fabrication de poutres lamellées-collées utilisées en usages externes ou internes. Si de tels débouchés ne voient pas le jour d'ici une dizaine d'années, le châtaignier sera de moins en moins transformé en France, ceci amplifiera notre dépendance vis-à-vis des marchés étrangers.

Un autre dossier important pour le groupe de travail est l'amélioration génétique du châtaignier. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

En France, certaines variétés hybrides de châtaigniers, utilisées depuis plusieurs décennies par les producteurs fruitiers sont tout à fait intéressantes pour la production de bois, je pense notamment aux cultivars Marigoule et Marsol⁽¹⁾.

Les études entreprises par le groupe de travail ont démontré que ces cultivars présentaient des caractéristiques mécaniques supérieures à celles du *Castanea sativa*.

Un des objectifs du groupe de travail est de disposer de ces plants à des prix raisonnables et d'une qualité correspondant aux exigences habituelles des forestiers. Sabine Girard, ingénieur

châtaignier



En France, les poutres sont de section rectangulaire.

spécialisée dans le matériel végétal à l'IDF, travaille en amont avec des pépiniéristes forestiers pour installer des marcottières qui livreraient ces plants à moindre coût.

Quels sont les autres voies d'amélioration génétique du châtaignier ?

Les problèmes sanitaires sont prépondérants chez le châtaignier, il s'agit donc de disposer de plants tolérants à l'encre (mais c'est déjà un critère retenu par les producteurs de fruits) et surtout au chancre de l'écorce. Par ailleurs, la forme de l'arbre et notamment

sa dominance apicale ainsi que sa vigueur sont recherchées.

Pour cela, deux voies d'amélioration sont possibles. La voie de l'hybridation entre le châtaignier européen et des cousins asiatiques d'une part et celle de l'amélioration au sein de l'espèce *Castanea sativa* par sélections et croisements successifs des plus beaux sujets.

La première a été explorée pour le fruit. Malheureusement, l'Inra ne réalisera plus de nouveaux programmes d'hybridation, programmes qui auraient pu prendre en compte les attentes des forestiers. Notre seule chance est de trouver parmi les cultivars sélectionnés pour le fruit, des hybrides aptes à produire rapidement du bois d'œuvre. L'objectif du groupe est donc de tester certains de ces cultivars. Rappelons toutefois que ces variétés, obtenues par multiplication végétative, sont plus coûteuses que des plants issus de semis.

C'est un des atouts de l'autre voie, qui, même si son échéance est plus lointaine, permettrait de disposer de plants de *sativa* moins chers. Pour y parvenir, cela implique de sélectionner, sur l'ensemble du territoire impacté par le chancre, de beaux arbres, non atteints par le chancre alors que d'autres arbres à proximité le sont. L'objectif du groupe est de sélectionner ces plants et les croiser entre eux dans un verger à graines. Des projets similaires existent en Espagne et en Italie notamment.

Quelles sont les autres actualités du GT châtaignier ?

Fort de 30 années d'expérience, les études et expérimentations du groupe de travail suscitent l'intérêt des partenaires européens. Le groupe de travail organisera, avec l'appui du PNR Périgord Limousin, de l'Université de Limoges et des CRPF Limousin et Aquitain, des rencontres internationales les 25 et 26 mai 2011 à Châlus en Haute-Vienne. Ces rencontres internationales seront dédiées aux changements climatiques, aux problématiques de régénération et de valorisation du bois (encart ci-contre). ■

(1) NDLR : ces cultivars sont des hybrides naturels entre *Castanea sativa* (espèce européenne) et *Castanea crenata* (espèce japonaise).

Les 2^e rencontres techniques du châtaignier : le châtaignier, des racines vers le futur

Rencontres internationales au cœur du plus grand massif de châtaignier d'Europe

→ Mercredi 25 et jeudi 26 mai 2011 à Châlus (87)

Le châtaignier est un arbre multifonctionnel ancré dans notre patrimoine et nos coutumes. Entre tradition et modernité, il retrouve peu à peu ses lettres de noblesse grâce à de multiples projets en cours à travers l'Europe. Le Périgord-Limousin, premier massif européen de châtaignier est particulièrement concerné et c'est pourquoi il accueille cet événement international. Les thèmes abordés seront larges grâce à l'intervention de spécialistes de divers pays européens (Italie, Espagne, Suisse, Allemagne...) et de France (CRPF, FCBA, Groupe de travail national châtaignier de l'IDF, Université de Limoges, professionnels du bois). Les dernières expérimentations en matière de sylviculture et de valorisation technologiques seront également présentées. Ces rencontres permettront à chacun d'apprendre et d'échanger autour des nouvelles avancées de la science et des besoins à venir de la filière châtaignier. Elles mettront également en lumière l'originalité et la qualité des produits en châtaignier locaux grâce à une exposition à Châlus.

Alternant conférences, tables rondes et visites de terrain, ces rencontres seront ouvertes à tous. Venez nombreux ! Le mercredi soir, un spectacle gratuit « Mémoire du bois » vous fera découvrir le travail traditionnel du bois en Périgord-Limousin.

Le programme est disponible sur le site internet du Parc. Pour les visites de terrain et les repas en commun, une inscription auprès du PNR sera demandée (inscriptions ouvertes à partir de la mi-avril, par téléphone ou par mail).

Rencontres organisées par le Parc en partenariat avec le groupe de travail national châtaignier de l'IDF, les CRPF Limousin et Aquitaine avec la participation l'Université de Limoges.

Renseignements : Parc Périgord limousin 05 53 55 36 00 – i.dangla@pnrpl.com

<http://www.foretriveefrancaise.com/le-chataignier-des-racines-vers-le-futur-263036.html>

Résumé

Le groupe de travail de l'IDF châtaignier s'associe dans le projet de valorisation des multiples utilisations du bois de châtaignier. Les industriels français veulent innover en testant de nouveau produit (lamellé-collé et procédé oléothermie) pour valoriser les petits bois en bardage, en parquet ou en charpente. La demande des pays du Sud comme l'Italie est très forte. 70 % des charpentes produites dans ce pays proviennent de France. Mais ce marché risque de se restreindre faute de notre collaboration à ces normes...

Mots-clés : châtaignier, groupe de travail IDF, nouveau produit.